

La Caselle

Enchênée

Septembre 2014 - N° 37

LA GAZETTE DE L'ASEL



Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque

Le TAFTA

ou l'art de détricoter les protections et les solidarités

L'humour des financiers et des technocrates est, comme le marché et l'innovation qui constituent leurs deux fétiches, en passe de devenir *illimité*. «TAFTA» est en effet l'acronyme qu'ils ont trouvé pour qualifier le nouveau projet d'accord commercial qu'ils entendent mettre rapidement en place entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. Ce «TAFTA», malgré la référence implicite de nos humoristes au «taffetas», (*littéralement un tissu de soie à armature unie*), est en effet un «*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*», un accord commercial d'inspiration ultra-libérale qui vise en réalité à détricoter les mécanismes d'encadrement des échanges entre des «partenaires» dont les politiques de protection des libertés, de la santé et de l'environnement, sont très hétérogènes. Ce traité a donc pour principal objectif la création d'un «*Grand Marché Transatlantique*» et devrait s'appliquer à de très nombreux secteurs économiques comme la production d'énergie, l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire, les droits d'auteur, la protection des données personnelles et le règlement des conflits entre domaines public et privé. Et comme d'habitude en la matière, les négociations qui devraient se poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'année 2014 ont été menées par un petit groupe de fonctionnaires (*des «experts»* !) ne disposant d'aucun mandat électif.

Quelles seraient donc, selon ATTAC, EELV, la Confédération paysanne, le collectif «*Non au Traité Transatlantique*» et bien d'autres organisations, les raisons de s'y opposer ? Nous n'en prendrons que quelques exemples :

- D'abord la nécessité de préserver nos normes plus restrictives en matière de sécurité alimentaire pour ce qui concerne les pesticides, les OGM, les additifs toxiques (*voir l'exemple du « poulet au chlore »*), les hormones et les contaminations bactériennes, que les américains entendent contester car elles constitueraient des «*barrières commerciales illégales*» au développement des échanges et de la concurrence. Il en irait de même pour les gaz de

schiste, et les sociétés recourant à la fracturation hydraulique pourraient exiger que les Etats qui s'y opposeraient soient condamnés à leur verser des dommages et intérêts.

- Ensuite de lutter contre la possibilité pour les entreprises de se délocaliser sans conditions dans les Etats où les salaires sont les plus bas, de considérer l'inspection, le code du travail et les préavis de licenciement comme illégaux et d'attaquer Pôle emploi pour concurrence déloyale.
- De protéger l'accès aux médicaments et les retraites. Si ce traité aboutissait, les groupes pharmaceutiques pourraient en effet étendre le temps d'utilisation de leurs brevets, bloquer la possibilité de recours aux génériques et favoriser la privatisation des services d'urgence. Pour les mêmes raisons, les assureurs privés pourraient attaquer les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), toujours pour concurrence déloyale, et exiger la liquidation des retraites par répartition. En outre, l'eau et la production d'énergie (*fossile, nucléaire et renouvelable*) deviendraient elles aussi plus facilement privatisables, leurs prix seraient libérés et les municipalités qui entendraient s'y opposer seraient accusées d'entrave à la liberté du commerce.
- D'empêcher également la poursuite du démantèlement des autres services publics non immédiatement productifs (*du moins en apparence*), comme les services à la personne, les transports ferroviaires, les biens des musées nationaux et l'ensemble du système d'enseignement qui, de la maternelle à l'université (*cantines scolaires et restaurants universitaires compris*), deviendraient attaquables en justice par les prestataires privés pour avoir bénéficié de subventions publiques.

Cette liste des raisons de s'opposer à la signature de ce traité pourrait être encore considérablement allongée, tant le «*fétichisme de la marchandise*» propre à l'ultra-libéralisme continue à se répandre sur la planète à la vitesse d'une épidémie. Peu de gens se sont jusqu'à présent montrés suffisamment attentifs aux relations de cause à effet qui ont déjà été établies par les lanceurs d'alerte entre cette frénésie productiviste et consumériste d'un côté, et le changement climatique de l'autre.

Il apparaît ainsi de plus en plus clair que l'impasse écologique dans laquelle l'humanité s'est résolument engagée trouve bien son origine et ses fondements dans les conceptions économiques et politiques que persiste à défendre l'écrasante majorité des experts et des élus. C'est pour ces raisons que la Suisse, pays conservateur s'il en est en matière d'aménagement du territoire, a depuis une vingtaine d'années perdu près de la moitié de ses agriculteurs particulièrement dans les zones de montagne qui constituaient pourtant l'un de ses attraits touristiques majeurs.

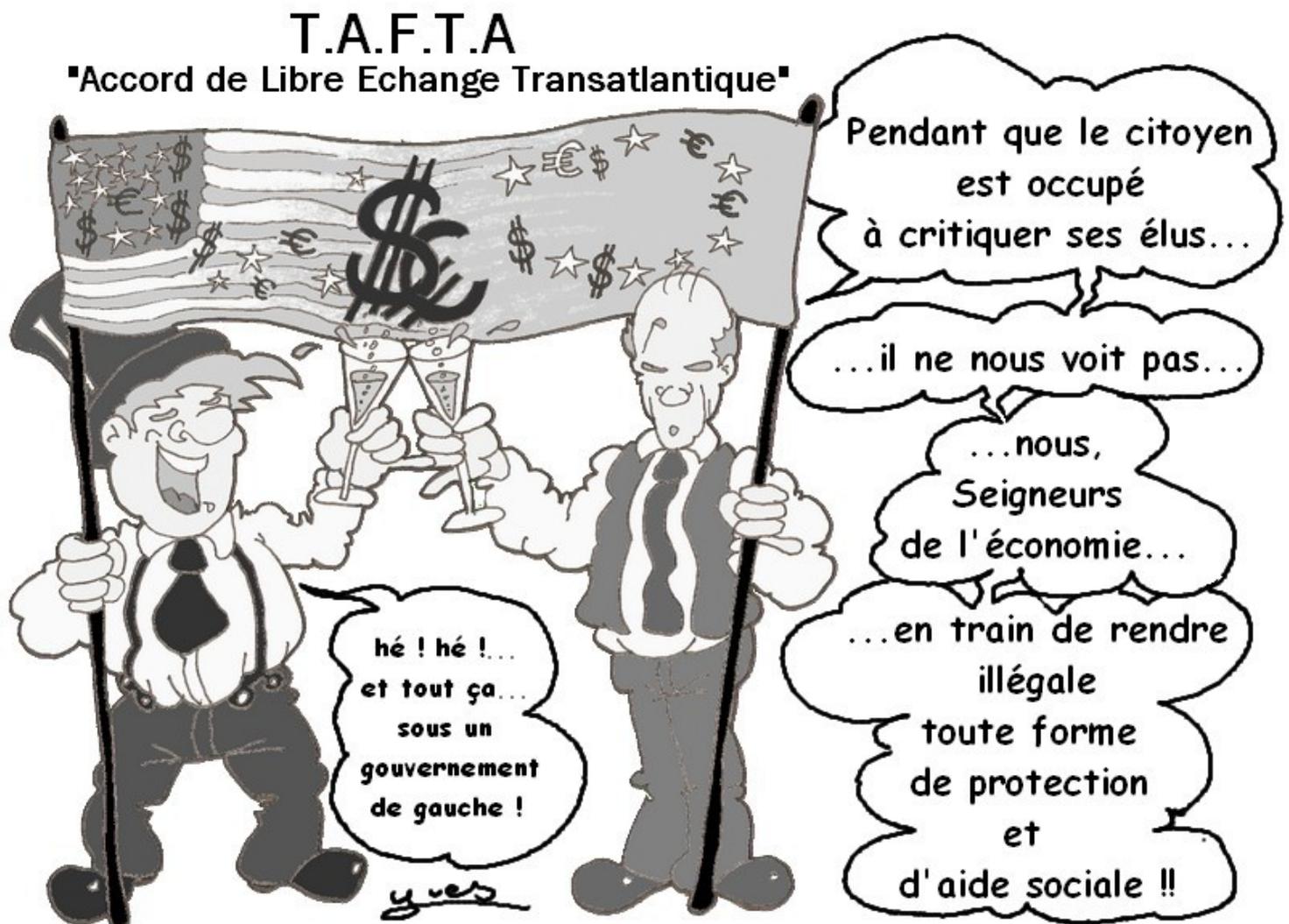
Plus encore, dans un ouvrage¹ qui vient de paraître, les auteurs ont en effet montré, s'il en était encore besoin, que cette irrationalité économique et financière pouvait être

considérée comme directement, et de manière probablement irréversible, responsable des principaux facteurs du changement climatique. Interrogé par le journal *Télérama*, l'un de ces auteurs déclarait ainsi, il y a à peine quinze jours :

«*Notre réponse est simple : il existe des réponses à ce cauchemar du réchauffement, mais elles ne viendront pas des marchés, qui ont dirigé le monde ces vingt dernières années et n'ont rien fait (...) Des processus irréversibles auront été engagés, on n'évitera pas la fonte totale de l'Arctique en été, et la biodiversité s'en trouvera extrêmement affectée –on peut dire adieu aux ours polaires– mais l'espèce humaine en réchappera* ». On aimerait en être sûr !

Yves Dupont

¹ Voir : *Noami Oreskes et Erik M. Conway, L'Effondrement de la civilisation occidentale*, éditions Les liens qui libèrent.



OUVERTURE

DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il aura fallu 25 ans pour que l'accouchement ait lieu. Aucun mammifère de la planète ne fait une gestation aussi longue ! Le bébé dont vient d'accoucher la municipalité de Lalbenque est tout simplement l'ouverture des commissions municipales à des citoyens non élus. Depuis 1989, date du tout premier mandat de Jacques Pouget, cette promesse devenait récurrente mais ne voyait jamais le jour. Cette fois-ci, probablement sous la pression de quelques élus d'opposition, (*car pourquoi rien auparavant, depuis 25 ans ?*) les choses se mettent en place. Oh, ce n'est pas un gros bébé. Il ne fait pas 4 kilos. C'est une ouverture timide puisque chaque commission n'acceptera que 3 ou 4 citoyens non élus. Mais c'est un premier pas qu'il faut saluer et qui devrait permettre la participation de la population aux divers projets qui concernent la commune.

Concrètement, chaque personne qui désire s'investir dans une commission municipale peut aller sur le site de la mairie de Lalbenque (www.lalbenque.fr) et télécharger la fiche d'inscription dans la rubrique «Actualités». Pour ceux qui font une allergie à l'informatique, on peut aller directement à la mairie et demander cette fiche d'inscription aux secrétaires toujours disponibles...malgré le début des travaux de transformation de la mairie qui

ont contraint tout le personnel à déménager dans le bâtiment derrière la mairie.

Cinq commissions sont ouvertes : la commission «Voirie», la commission «Vie associative», la commission «Communication, Vie culturelle», la commission «Cadre de vie et embellissement du village» et la commission «Bâtiments».

Notre association encourage vivement chacun et chacune à s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces 5 commissions pour travailler avec les élus sur les différentes activités qui incombent à une municipalité. Une commission n'a pas droit de décision. Elle est simplement consultative (*c'est le conseil municipal qui, in fine, prend les décisions*) mais les propositions faites par une commission sont, en général, regardées avec intérêt par le conseil.

La démocratie ne se vit pas une fois tous les un ou deux ans en allant déposer un bulletin de vote dans une urne. C'était le thème d'un des articles de notre dernier numéro. Elle se vit au quotidien en prenant part à la vie de la cité, dans nos différentes compétences et nos divers centres d'intérêts. C'est ce qu'on appelle la démocratie participative. A nous de la faire vivre...au lieu de nous reposer pendant six ans sur les élus ou de critiquer les décisions prises sans notre assentiment.

Daniel Pasquier

AGRICULTOR

Peut être ne savez vous pas qui se cache derrière le surnom d'AGRICULTOR et pourtant cet homme là s'occupe de vous, sérieusement. Son combat du moment vise à saborder les nouvelles dispositions réglementaires portant la limite des épandages de pesticides de 50 à 200 mètres des habitations. Voilà bien des années pourtant que s'empilent des rapports dénonçant les dégâts humains et environnementaux causés par des produits phytosanitaires chez les vigneron, les agriculteurs, les populations locales, et les abeilles, petites bêtes si importantes en voie d'extermination. (Voir l'article du Monde du 15 août avec des résultats d'analyses payées par les apiculteurs du Sud-Ouest eux-mêmes).

Mais AGRICULTOR, qui n'est autre que Xavier Beulin, président de la FNSEA, n'a cure des ces ravages car pour lui, «l'environnement ça suffit !», comme le disait son compère Paul Bismuth, vous savez bien, celui qui, il n'y a pas si longtemps, organisait le Grenelle de l'environnement. Mais le pire est peut être encore à venir car, dans son combat, AGRICULTOR n'est pas isolé comme Don Quichotte et il bénéficie du soutien actif de certains milieux dits scientifiques. Voici comment.

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances de synthèse présentes dans l'environnement domestique et la chaîne alimentaire - et dans certains pesticides - qui

sont capables, à très faibles doses, de perturber le fonctionnement du système hormonal humain. Ils peuvent ainsi provoquer des cancers, de l'infertilité, des troubles comportementaux, du diabète, de l'obésité. La Commission Européenne s'était engagée à publier avant décembre 2013 une définition réglementaire des PE, car sans définition, pas de réglementation possible. En décembre 2013 rien n'est venu. On devine aisément l'intense activité de lobbying qui a conduit à cette inaction. Mais comme si cela ne suffisait pas, pour enfoncer le clou pourrait-on dire, la Commission Européenne a reçu une lettre ouverte signée de 18 scientifiques lui demandant expressément de ne pas réglementer les PE.

Une journaliste, un peu curieuse, a examiné les déclarations d'intérêt et les publications de ces 18 scientifiques et elle a découvert que 17 d'entre eux sont en étroite relation financière avec des industriels qui auraient beaucoup à perdre si les PE étaient interdits. Voilà encore un exemple de la stratégie du doute que diffusent dans l'opinion publique certains milieux industriels, avec l'appui de scientifiques dévoyés, et dont nous avons parlé dans un précédent numéro de la Caselle.

Aveuglement, inconscience, les bras en tombent. Les catastrophes sanitaires et environnementales s'accroissent au fil des ans : amiante, nitrates, sang contaminé, vache folle, canicule, Médiateur...Pourquoi l'intérêt général est-il à ce point régulièrement bafoué ? Comme le disait Rabelais il y a près de 500 ans «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme».

Thierry Le Reun

TOTEMS



J'ignore si les anciens Indiens d'Amérique apprécieraient beaucoup notre emploi moderne du mot « Totem » totalement détourné de son sens original : la représentation dans un tronc d'arbre planté dans le sol d'un animal vénéré comme une divinité. Les Indiens ont disparu, exterminés par les envahisseurs occidentaux (*un génocide de 20 ou 25 millions d'individus étalé sur deux siècles et demi dont personne ne semble s'émouvoir !*) mais les totems leur ont survécu...au moins dans notre vocabulaire pour nommer tout dispositif de signalétique de forme généralement verticale.

Et les voilà débarqués dans notre Quercy avec l'installation récente de trois totems sur la commune de Lalbenque. L'un en plein cœur du village, sur la place du Fajal, qui raconte l'histoire de cette bastide qu'était autrefois le bourg de Lalbenque, le second à l'entrée de la truffière des Grèzes sur la route de Cremps qui donne toute information utile sur la trufficulture et la dernière à côté de la caselle de Nouel qui raconte l'histoire de ce patrimoine remarquable totalement rénové en novembre et décembre 2011. Chacun de ces trois totems mérite qu'on s'y arrête et qu'on lise attentivement les explications fournies.

Les totems sont en alu avec un procédé de thermo-laquage et impression directe, puis recouverts d'un vernis anti UV et anti tags. L'association de l'alu et du chêne donne une signalétique agréable à la vue et au toucher et les textes témoignent du souci pédagogique de leurs auteurs. L'ASEL

ne peut que féliciter le Parc Naturel des Causses du Quercy pour une telle initiative financée par le Parc (*fonds propres*) et la région Midi-Pyrénées.

Un oubli regrettable s'est glissé dans la rédaction du texte du totem de la caselle de Nouel. On y cite la phrase d'un célèbre écrivain du XIX^{ème} siècle : «*Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde*». On y mentionne le nom de l'œuvre «*Guerre aux démolisseurs*» et sa date de publication en 1832...mais a été oublié le plus important : le nom de l'auteur ! Oubli à peine pardonnable ! Le premier qui découvrira le nom de cet écrivain en adressant un courrier à l'ASEL gagnera un abonnement d'un an à la Caselle Enchênée !!!

La belle table en bois offert par la mairie de Lalbenque en juin 2013 a donc été volée deux mois plus tard, dans la nuit du 30 au 31 août 2013, par notre négligence pour ne pas l'avoir immédiatement scellée dans le sol. La municipalité est prête à nous racheter une autre table en bois. A la réflexion, les propriétaires des lieux et notre association l'ASEL ont opté pour remplacer la table volée par une table en pierre, sans demander l'aide financière de la collectivité. Nous avons déjà trouvé les belles pierres longues et plates : il suffit de les tailler, de fabriquer la table et de la sceller solidement dans le sol pour décourager d'autres éventuels voleurs. L'ASEL participera au coût financier de cette opération.

Nous aurons ainsi un bel endroit, tout de pierres construits, qui va devenir, avec le pigeonnier, une des « cartes postales » incontournables de notre commune. A ce propos, deux cartes postales de la caselle de Nouel ont été créées cet été à notre initiative (*l'une par la société Apapoux d'Albi, l'autre par la société La Cévenne de Douelle*) qui seront mises en vente dans les commerces dès la saison prochaine.

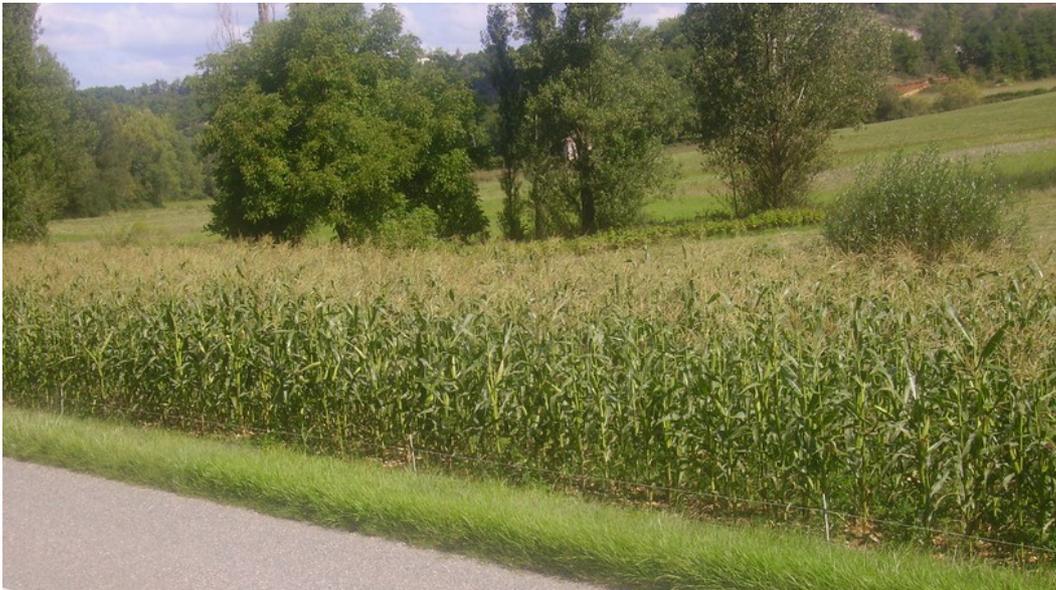
Avec une telle rénovation réussie de patrimoine privé, nous espérons que cette belle aventure va donner envie à d'autres propriétaires de s'investir, aidés par les associations et les collectivités, pour sauver ce qui fait l'âme de notre territoire...bien plus ou tout autant en tout cas que les beaux villages du Quercy, les belles grottes de notre sous-sol ou notre production trufficole locale. L'ASEL a l'intention de s'investir dans ce sens-là au cours des années à venir...à condition d'être reconnue comme un partenaire à part entière par les collectivités en charge de ce territoire.

Daniel Pasquier

DES NOUVELLES DU MAIS

Le champ de maïs de population (*maïs ancien, non hybride*) semé en bordure de route de Lalbenque-Cahors a très bonne mine. C'est dans ce champ qu'ont travaillé sous un soleil de plomb, fin juin, une vingtaine de membres de l'ASEL pour biner, désherber et éclaircir les pieds de maïs qu'il n'était pas question d'arroser de pesticides. Malgré les quolibets et insultes de certains, un tel maïs se devait d'être cultivé à l'ancienne avec la main d'œuvre nécessaire pour obtenir une récolte de qualité. Les efforts de ces courageux bénévoles ont été récompensés par la clémence du ciel qui fut, cet été, généreux en pluies fréquentes. Beaucoup s'en sont plaint ; le maïs a apprécié !

Le maïs va donc arriver bientôt à maturité et il sera l'heure de la récolte. Une certaine quantité d'épis ont contracté la maladie du charbon. Cette maladie (*Ustilago maydis*) donne des épis remplis de chlamydospores. Il serait dommage de mélanger les épis sains avec les épis malades...en faisant passer une moissonneuse classique à travers le champ qui mélangerait le bon grain et l'ivraie.



Nous est venue l'idée d'enlever à la main les épis malades, épi par épi, pour ne garder que les meilleurs afin d'être sûr de la qualité de la récolte finale. On imagine qu'il faudra un peu de main d'œuvre pour réaliser une telle entreprise et un appel à bénévolat sera lancé aux membres de l'ASEL.

Tous les membres de l'ASEL recevront chez eux une vingtaine de grains de ce maïs ancien qu'ils pourront replanter l'an prochain dans leur jardin pour le diffuser ensuite autour d'eux. Ce sont de telles petites actions citoyennes qui montrent qu'on peut résister tous ensemble à l'emprise des grands semenciers qui n'ont de cesse de dominer le marché mondial pour inonder les terres agricoles de la planète de leurs semences hybrides....et de préférence OGM. C'est la philosophie du petit colibri qui, avec son bec, ne peut porter que quelques gouttes d'eau pour éteindre l'incendie de la forêt. Devant la stupéfaction de tous les animaux de la forêt qui fuient les flammes et qui se moquent de lui devant l'inutilité de son geste, il répond : «*Je fais ma part*» ! Puisse-t-on chacun faire notre part pour résister au système dominant qui mène le monde vers des lendemains douloureux.

Daniel Pasquier

Faire la part des choses !

L'opération de sarclage à «*l'ancienne*» du maïs population le 21 juin dernier en pleine chaleur a pu en faire sourire certains et en énerver d'autres. Malheureusement le côté symbolique et humoristique n'a pas été saisi par tout le monde ! En tant qu'exploitant de la parcelle, je voudrais remettre les choses à leur place.

Cet après-midi d'écologie «bon enfant» n'avait pas pour but de donner des leçons de morale à nos concitoyens et encore moins à mes collègues producteurs. Je voudrais par ces quelques lignes faire comprendre mon point de vue sans tomber dans les querelles habituelles entre agriculture et protection de l'environnement.

Ce champ de maïs de variété ancienne pouvant se ressemer, n'est qu'un essai, n'ayant jamais produit moi-même cette céréale. Ce semis n'a pas pour but de révolutionner le monde agricole, il s'agit de retrouver des

variétés perdues ou délaissées durant les trente dernières années au profit de semences hybrides plus productives. Ce n'est pas non plus un retour en arrière, le but étant de connaître le développement de ces semences dites «paysannes» et leur potentiel face au changement climatique en cours ou à venir. En effet, jusque dans les années 1970, nous retrouvons plus fréquemment la culture du maïs sur nos zones sèches de polyculture élevage.

Il ne faut pas cracher bêtement sur les variétés modernes hybrides. Certes, elles ne peuvent pas être ressemées par l'agriculteur qui les cultive sans racheter tous les ans de nouvelles semences. Cependant elles ont permis une évolution rapide de la génétique entraînant une hausse constante des rendements. De plus, elles permettent à toute une économie rurale de fonctionner. Outre les semenciers eux-mêmes, elles participent au maintien d'exploitations de taille modeste en zone irriguée avec des marges brutes correctes et n'oublions pas le travail de castration durant l'été qui assure un complément de revenu (étudiants, précaires...).

Je ne veux pas par là me faire l'apôtre d'une agriculture plus intensive qui ne serait pas durable, mais il faut reconnaître que nos modes de consommation et de vie occidentale poussent en ce sens. Avec l'augmentation de la population et la diminution des terres cultivables, nous devons aller vers une autre intensification plus durable que l'on peut qualifier d'«agriculture écologiquement intensive». Nous aurons sûrement l'occasion de revenir sur ce sujet plus tard.

La confrontation de ces technologies modernes avec le maintien de certaines variétés anciennes ne sert à rien et est stérile. L'enjeu étant que l'une ne fasse pas disparaître totalement l'autre. Il n'existe pas une agriculture mais plusieurs modes de production essayant de s'adapter au mieux à chacun de nos terroirs. Face aux bouleversements futurs que connaîtra le secteur agricole, il sera probablement judicieux d'avoir le maximum de variétés à notre disposition. C'est dans ce but de

protection de la diversité que je me suis lancé dans cet essai.

Quant au côté écolo de cette opération de sarclage, ne regardons pas cela au premier degré. Il s'agissait aussi, pour ma part, de montrer le travail fastidieux du désherbage des parcelles avant l'apparition de la chimie. Les participants ont pu appréhender la difficulté du travail manuel (*mal de dos, pour certains, au bout de 10 mètres !*) et j'ai pu leur expliquer le pourquoi de l'utilisation de pesticides (*que j'estime en quantité raisonnable sur notre commune*), car de tout temps, l'agriculteur a dû lutter pour maintenir la culture mise en place. Les discours sont faciles, la pratique l'est moins. D'ailleurs, je voudrais souligner, quitte à faire grincer quelques dents, qu'avec 150 adhérents à l'ASEL nous n'avons pas réussi à finir de sarcler cette petite parcelle de seulement 8000 mètres carrés !

Matthieu Brunet

Technologie et réseaux sociaux

Quelle ironie ! La technologie dans le domaine de l'informatique nous rapproche des gens loin et nous coupe de ceux qui nous sont proches. L'esprit aplati dans une boîte, on ne voit plus passer la vie.

Avoir 300 amis et aucun qui nous connaît vraiment avec toujours le même sentiment de solitude, c'est le miracle de la technologie et des réseaux sociaux. Ce dispositif d'illusion nous donne une impression de communauté, de compagnie et d'union. Mais lorsque que l'on ouvre l'ordinateur, on ferme la porte. Le réseau social n'est pas si social qu'il veut bien le prétendre. C'est un monde de confusion, où nous sommes esclaves de la technologie que nous avons créée. Dans ce réseau, l'émotion demeure la grande exclue.

Quel bonheur de partager une expérience, un bon moment avec nos proches. Mais quel intérêt de vivre seul une expérience pour ensuite la «partager» sur les réseaux ? Nous partageons nos avis, nos vies, sans même savoir si quelqu'un nous écoute. Être seul n'est pas vraiment le problème, nous pouvons être productifs ou pas, on tire toujours profit de notre «temps libre». Mais lorsque nous sommes en présence d'autres personnes et que nous nous sentons seul, il n'est pas utile de sortir son téléphone toute les cinq minutes pour consulter ses messages ou son répertoire ! L'idéal serait de parler à la personne qui se trouve à nos côtés, d'apprendre à coexister, de ne pas avoir peur de passer pour «anormal» en engageant la discussion avec un parfait inconnu.

Nous devenons ANTI social, et depuis que nous sommes nés, on veut à tout prix nous robotiser et nous faire croire que c'est la «norme». Alors je me pose la question... Serons-nous de meilleurs parents si nous ne savons pas élever nos enfants sans l'aide d'un ordi ? Plus jeune j'ai usé mes chaussures à en faire péter les cordes vocales de ma mère, j'ai formé mon père à la réparation d'engins en tout

genre, j'ai construit autant de cabanes qu'il y avait d'arbres et tout ça en compagnie de ma famille et de mes amis. Aujourd'hui on construit aux enfants de beaux parcs qui restent souvent muets et des balançoires qui ne travaillent que lorsqu'il y a du vent. Pas de corde à sauter, de ballons, de billes, de vélos, de bâtons et de clous !

Nous sommes une belle génération d'idiots aux téléphones intelligents et aux gens cons, forcés de reconnaître qu'il nous faudra beaucoup de volonté pour transmettre autre chose que du virtuel à nos enfants, toujours plus sollicités par les écrans.

Comment ramener les gens à la réalité ? Les couper des écrans et faire en sorte qu'ils regardent devant, dehors, qu'ils profitent de ce qu'il y a autour d'eux. Créer une connexion réelle, donner du sens aux mots «être ici», donner de l'attention à la vie et se reconnecter à la réalité. La personne au regard capté par l'écran ne voit pas la vie qui passe devant son nez, mais qu'est-ce qu'il y a de pire ? Se repentir ! Parce que nous n'avons qu'une seule vie et que les jours sont comptés, le pire est de se réveiller trop tard et s'en repentir.

Je fais partie de ce système, ce monde où nous passons des heures ensemble mais seul, sans aucun contact. Nous pouvons lire, écrire, écouter en même temps, mais on ne se voit pas. Et je ne supporte plus les salles d'attente bondées où règne le silence, où les gens se taisent par peur de l'autre. Donnez au gens votre amour et pas un «j'aime» sur l'écran. Déconnectez-vous de cette nécessité d'être écouté et défini par les autres, sortez de cette illusion et allez à la rencontre des autres. Les vieux disent encore «ouvrir et fermer la télé», la preuve que le pas n'est pas encore franchi ! Moi je propose de sortir et d'ouvrir un livre.

Quel meilleur réseau social que le bistrot ? Je vous donne l'exemple concret de Fontanes, petit village bien mort socialement, jusqu'à cet août 2011 et l'ouverture d'un bar, restaurant et épicerie. Un vrai lieu de vie, où les gens se rencontrent, se découvrent, partagent. Et pourtant avant cela, pas un chat dans le village, pas un habitant ne se serait risqué à rencontrer son voisin...

Céline Balitrand

Veolia : premiers faux pas

On a frôlé l'émeute en cette matinée du 21 juillet, devant les locaux de Véolia, sur la zone artisanale de Lissaure, à Lalbenque. Une cinquantaine de personnes, remontées comme des pendules, venaient réclamer des explications sur l'origine des factures exorbitantes reçues quelques jours plus tôt pour leur consommation d'eau. On a entendu des noms d'oiseaux, on a montré du doigt les coupables... les uns mettant en cause Véolia, les autres le syndicat de l'Iffernet, d'autres encore la mairie de Lalbenque et d'autres enfin, ignorant que Véolia avait pris la suite de la Lyonnaise des Eaux, vilipendaient l'ancienne société d'exploitation !!! Les plus combatifs éditaient déjà un tract appelant à déposer devant la mairie toutes nos bouteilles en plastique en guise de protestation contre les méthodes de voyou de Véolia qui auraient reçu, pour ce faire, l'assentiment de la mairie ! Bref, un début d'émeute qui aurait pu se terminer par la pendaison aux branches basses d'un chêne de l'employé de Véolia sans l'arrivée en urgence du maire de Lalbenque qui a tenté de calmer les esprits.

Il faut dire que Véolia, la nouvelle société gestionnaire choisie après appel d'offres en 2013 par le syndicat de l'Iffernet, a fait très fort. Après la première facture très salée du printemps 2014 où il a fallu payer deux abonnements (*le second semestre 2013 en retard et le premier semestre 2014*), voilà qu'est arrivée en plein mois de juillet, chez une moitié environ des 3000 clients du syndicat de l'Iffernet, une facture abusive basée sur des estimations totalement erronées qui pouvaient aller du simple au double. Les clients se sont plaints, les collectivités locales ont demandé des comptes. La seule explication fournie par Véolia semble être la mésentente, pour ne pas dire la guerre, que se sont livrés Véolia et La Lyonnaise furieuse d'avoir été

évincée en 2013 par le syndicat de l'Iffernet : en guise de représailles, la Lyonnaise des Eaux aurait refusé de livrer à son concurrent le logiciel clients avec les relevés exacts de consommation de chacun de ses abonnés. Ces deux-là, toujours avides de profits et qui mangent dans le même râtelier dans de nombreuses collectivités locales, ne se font pas de cadeau....mais c'est le consommateur qui en fait les frais. Ceux qui se sont plaints et qui ont refusé de payer ont obtenu une nouvelle facture. Les autres, ravis probablement de se faire tondre, auront un avoir important sur leur prochaine facturation. Une situation désolante qui montre le peu de respect accordé par ces grands groupes au petit particulier qui boucle ses fins de mois avec difficulté.

Quant au syndicat de l'Iffernet, silence radio durant toute cette période. On aurait aimé l'entendre dénoncer officiellement ces centaines d'erreurs de facturation et on aurait apprécié une lettre envoyée à tous les abonnés pour donner les explications de ce grand pataquès et également pour annoncer les raisons, probablement légitimes, qui ont conduit le syndicat, en 2013, à préférer Véolia à la Lyonnaise. Avec un tel premier faux pas, pas sûr que beaucoup ne se prennent à regretter le temps de la Lyonnaise, d'autant que le prix du mètre cube est passé subitement, pour la part revenant à la collectivité, de 34 à 42 centimes, soit une augmentation de près de 25 % !

Il est urgent qu'une réflexion de grande ampleur voie le jour pour rassembler en une seule structure la centaine de petits syndicats de distribution de l'eau dans le département du Lot. Certains y sont favorables, d'autres, animés par l'esprit de chapelle, font de la résistance. On a bien réussi à mettre en place le SYDED pour gérer l'ensemble des déchets du département. Pourquoi serait-il impossible de faire la même chose pour gérer et distribuer l'ensemble des eaux potable du département ?

Daniel Pasquier

Des champs aux parts sociales

La France est l'un des principaux producteurs alimentaires d'Europe de l'Ouest. Avec la forte croissance des besoins alimentaires mondiaux et les difficultés que rencontrent les agriculteurs pour transmettre leur exploitation ou s'installer en France, pas de doute que notre pays attire les étrangers et pas seulement les touristes.

Ces dernières années plusieurs histoires ont secoué le monde agricole français. On a découvert qu'à la tête des exploitations agricoles il n'y avait plus seulement des agriculteurs mais aussi des sociétés qui n'ont rien à voir avec l'agriculture. Cela a commencé dans le secteur viticole surtout dans le Bordelais où des holdings chinoises ont faits de nombreux investissements. Mais

désormais on voit le phénomène s'étendre aussi aux grandes cultures, à l'élevage hors sol etc... Le meilleur exemple se déroule dans la Somme, avec la fameuse ferme des milles vaches où un entrepreneur du BTP s'est associé à des agriculteurs.

En 2010, ce genre de sociétés détenaient déjà 10 % des surfaces en faire-valoir direct. Elles recueillent par ailleurs de plus en plus de baux en leur nom. (*Communiqué du 28 mai 2014 de la FNSAFER*)

Alors les terres ne sont-elles pas protégées contre ce genre de hold-up ? La loi d'avenir agricole, votée le 9 juillet dernier, prévoit l'élargissement du droit de préemption des SAFER (*Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural*) chargées entre autres d'assurer la transparence du marché foncier rural et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, dans le cas de la cession de la TOTALITE des parts sociales d'une activité foncière. Une loi qui n'empêchera pas les acheteurs d'acquiescer non pas la totalité des parts sociales d'une société foncière mais JUSTE 99%, sans être inquiétés.

Pour les Safer et autres associations comme « Terre de liens » (qui achète des terres agricoles pour y faciliter l'installation de paysans en bio), ce phénomène est inquiétant car ces transactions financières sont quasi invisibles. En effet, il s'agit d'un simple transfert de parts sociales dans un cabinet d'avocat, sans acte notarié.

Aujourd'hui la terre se vend donc en parts sociales et plus en hectares, il n'y a que l'exploitant qui souvent reste le même. «Un nombre croissant, même s'il ne peut être défini avec précision, de pratiques et de montages juridiques, généralement réalisés à des fins d'optimisation fiscale, peut conduire à la fois à faire échec à la mission de transparence du marché foncier rural des SAFER, mais aussi à l'utilisation éventuelle de leur droit de préemption ou d'une possibilité d'acquisition à l'amiable.» Telles étaient les conclusions du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes, finances et politiques publiques.

Et quel travail attend l'agriculteur ? Le choix des cultures revient à l'investisseur et va donc varier selon leur rentabilité ou les subventions accordées. Si le secteur n'est plus rentable, on le déplace. Les exploitants sont des salariés, voire des sous-traitants. Sommes nous revenus au bon vieux temps du métayage ?

Alors, quand des investisseurs étrangers peuvent acquérir des terres agricoles françaises, pourquoi les collectivités locales ne pourraient-elles pas investir, comme le font certaines associations, sur leurs territoires pour les producteurs locaux, et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et une agriculture plus respectueuse de l'environnement ?

Céline Balitrand

Errare ASElum est

Eh oui, ça nous arrive de diffuser dans les colonnes de la Caselle Enchênée des informations mal vérifiées. Chacun aura bien compris que nous ne sommes pas des journalistes professionnels et que la Caselle est, en quelque sorte, un petit journal « militant » qui pointe du doigt certains dysfonctionnements, qui dénonce certaines aberrations et qui œuvre, avec ses faibles moyens et en lien avec des millions d'autres, pour que ce monde arrête de tourner carré pour tourner un peu plus rond ! C'est aussi un petit journal ouvert qui publie sans hésiter tous les droits de réponse lorsque l'un ou l'autre a envie de faire une analyse différente de celles lues dans nos colonnes.

Quoiqu'il en soit, une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de l'été à propos de l'article légèrement satirique

sur la Maison de santé, sous la plume de Céline Balitrand qui, soit dit en passant, n'a rien à voir, comme certains l'ont cru, avec la famille du docteur Balitrand. Le prix de location du mètre carré dans cet établissement a été annoncé à 5 euros alors qu'il est, en réalité, de 11,36 euros. Toutes nos excuses aux divers professionnels thérapeutes ou soignants qui occupent cette maison de santé qui ont pu se sentir insultés. Nous attendions un texte de réponse écrit par l'un ou l'autre mais comme rien ne nous est parvenu, nous nous chargeons bien humblement de rétablir la vérité.

NOTA : Un droit de réponse devrait nous arriver pour le prochain numéro au sujet de l'article «Un plaidoyer pour les arbres» de la Caselle n°36

Le bureau de l'ASEL

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>
Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06